

**Mme Copps:** L'Accord commercial a précédé la décision du GATT. Vous n'y connaissez absolument rien.

**M. McDermid:** Nous avons un excellent comité consultatif, présidé par M. de Grandpré, qui formulera des recommandations sur les modes d'adaptation nécessaires, s'il en est . . .

**Mme Copps:** Il y a des gens qui font faillite aujourd'hui.

**M. McDermid:** La députée qui fait ses meilleurs discours en improvisant devrait le savoir et le comprendre.

• (1140)

La motion n° 12 dit:

«7. Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au maintien ou d'exclure l'institution de programmes de développement régional.»

Cette motion est extrêmement trompeuse. Il n'est pas question de programmes de développement régional dans la loi, ni dans l'accord.

**Mme Copps:** Voyons!

**M. McDermid:** De plus, au lieu de dire que l'Accord n'aura pas pour effet de porter atteinte au développement régional, il faudrait dire qu'il aura une incidence positive sur le développement régional, qu'il aura des retombées dans toutes les régions du Canada; toutes les études valables le montrent. L'appui que nous avons dans l'Ouest canadien et dans les provinces de l'Atlantique le prouve largement. Cette modification n'est donc pas nécessaire.

J'aimerais parler de la création de nouveaux programmes sociaux au Canada. Nous en avons introduit un depuis la signature de l'Accord de libre-échange, soit le projet de loi sur la garde d'enfants actuellement débattu à la Chambre. Si nous ne pouvions lancer de nouveaux programmes sociaux, pourquoi les États-Unis ne s'opposeraient-ils pas maintenant au programme de garderies?

L'autre jour, j'ai entendu mon collègue, le député de Spadina (M. Heap) raconter comment allaient être balayés nos programmes de soins de santé, d'éducation, etc. Examinons les faits. D'abord, les gouvernements provinciaux ne sont nullement obligés de conclure des marchés pour des services de santé, pour leur administration ou en matière d'éducation. Il n'y sont nullement obligés. En second lieu, s'ils décident de le faire, ils pourront donner la préférence ou accorder l'exclusivité à des Canadiens. Les provinces ne sont pas affectées par les restrictions relatives à l'adjudication des contrats. Elles peuvent déclarer que seuls des Canadiens sont autorisés à fournir des services, et cela n'irait nullement à l'encontre de l'Accord de libre-échange.

L'Accord stipule seulement que si une province décide d'adjuger un contrat à une société américaine—comme l'Ontario l'a fait en faveur d'une société de gestion pour mettre un peu d'ordre dans l'administration de l'hôpital de Hawkesbury—en pareil cas, l'entreprise doit être traitée équitablement. Voilà ce que stipule l'Accord de libre-échange, mais il

### *Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

n'impose aucune obligation aux provinces. Si elles le désirent, elles pourront refuser que des Américains dispensent des services dans le domaine de la santé. Le député a soulevé le cas de la Banque de sang de Montréal. Cette situation découlait d'une décision du gouvernement provincial. Cette situation n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange ni même avec le gouvernement fédéral.

**Mme Copps:** C'est absolument faux. C'est le Comité canadien du sang qui relève du gouvernement fédéral.

**M. McDermid:** Voilà qu'elle remet ça. Elle est experte en tout.

**Mme Copps:** Que savez-vous au juste du Comité canadien du sang?

**M. McDermid:** Elle connaît tout, et nous raffolons de l'entendre parler à tort et à travers.

**M. Hopkins:** C'est vous le blanc-bec, John.

**M. McDermid:** Et bien, je lance un défi au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), sur le contenu de l'Accord de libre-échange. On verra bien qui en sait le plus. Je suis prêt à le défier n'importe quand, n'importe où, car il n'est même pas rendu à la deuxième page.

**M. Hopkins:** Ce n'est pas un bien gros défi, John.

**Mme Copps:** Eganville.

**M. McDermid:** D'accord, j'adore Eganville et j'y suis bien connu.

**M. Hopkins:** Bien sûr.

**M. McDermid:** Je suis prêt à me rendre à Eganville n'importe quand.

Pour terminer, le leader parlementaire du parti libéral a pris la parole aujourd'hui pour nous dire que nos programmes sociaux augmentaient le coût des biens et services que les Canadiens achètent. Il a d'abord dit cela. Il a dit aussi que cela nous mettait dans une situation désavantageuse et qu'il faudrait en conséquence réduire nos programmes sociaux. Ensuite, il a affirmé que les mêmes programmes sociaux seront considérés par les Américains comme une pratique commerciale déloyale et qu'ils vont les dénoncer. Le député ne peut jouer sur les deux tableaux à la fois: si nos programmes rendent nos biens plus coûteux, de quelle manière représentent-ils une concurrence déloyale? Pourquoi les Américains s'en plaindraient-ils? Pareil argument est parfaitement absurde. Ce sont des propos alarmistes. Il faut rejeter ces amendements du revers de la main.

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à l'occasion de l'étude des motions nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le secrétaire parlementaire a dit qu'elles étaient hors de propos et même qu'elles étaient inconvenantes; il ne comprenait pas pourquoi elles étaient là de toute manière.